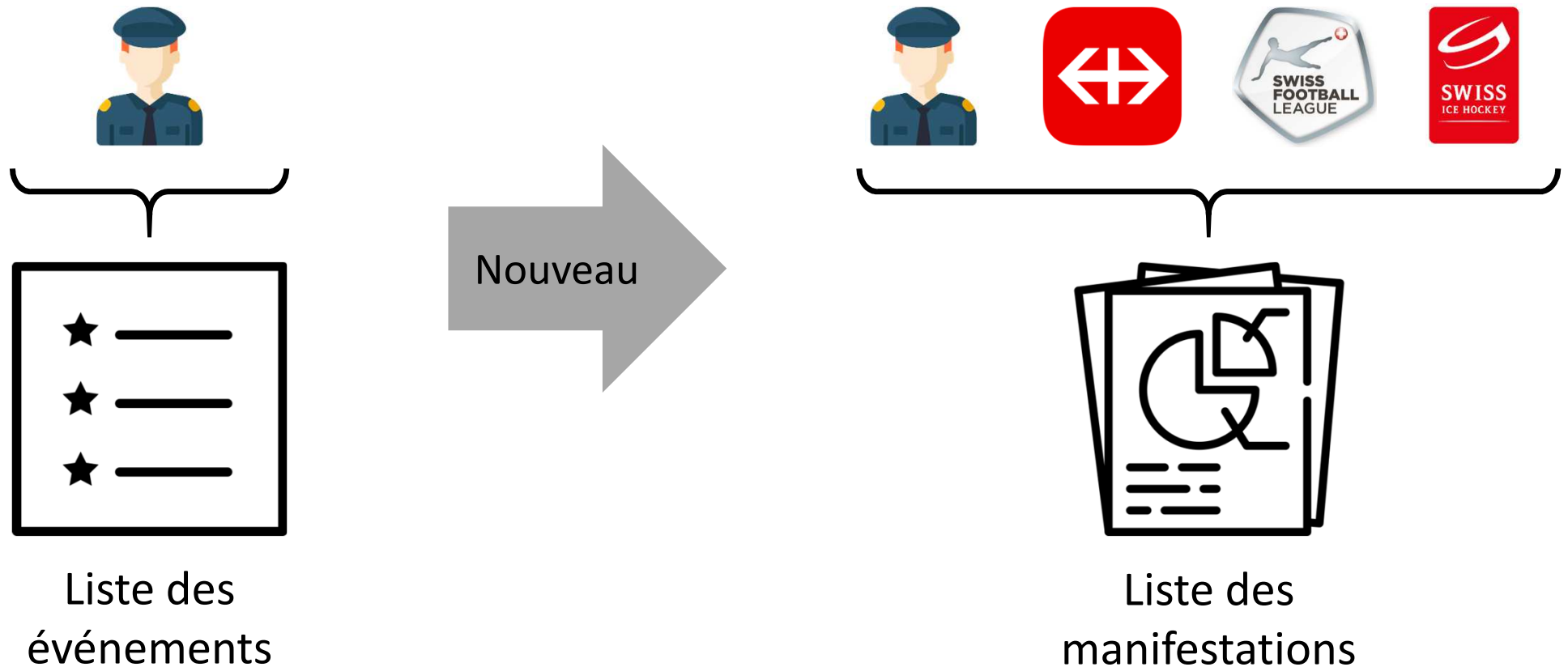




Reporting PESSS

Statistiques annuelles de football
Saison 2018/2019

Présentation électronique de la situation sportive suisse (Reporting PESSS)



Analyse: toutes les phase d'une manifestation sportive

fans visiteurs / fans locaux

aller

avant

pendant

après

retour



But: identification des problèmes

Analyse des problèmes

aller



avant

pendant



après



retour

Évaluation



Événements violents graves

Événements violents

Pas ou peu d'événements violents

Reporting Saison 2018 / 2019

Evaluations

Durant la période du **01.06.2018** au **02.06.2019** au total **457 matchs de football** ont été évalués et publiés.

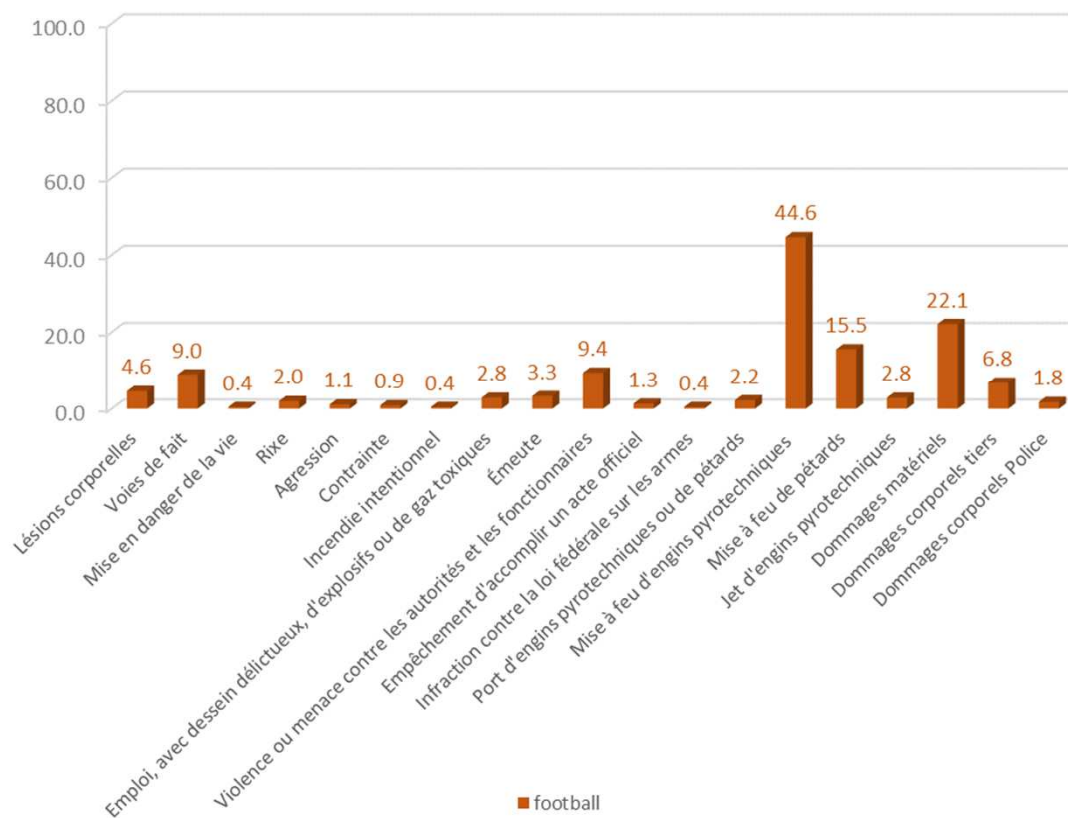


SL	=	Super League (y c. matchs de barrage SL – CL)
CL	=	Challenge League
Cup	=	Coupe de Suisse
UEL	=	Ligue Europa de l'UEFA
UCL	=	Ligue des champions de l'UEFA
Autres	=	matchs de l'équipe nationale / tournois / matchs amicaux

Reporting Saison 2018 / 2019

Éléments constitutifs de l'infraction

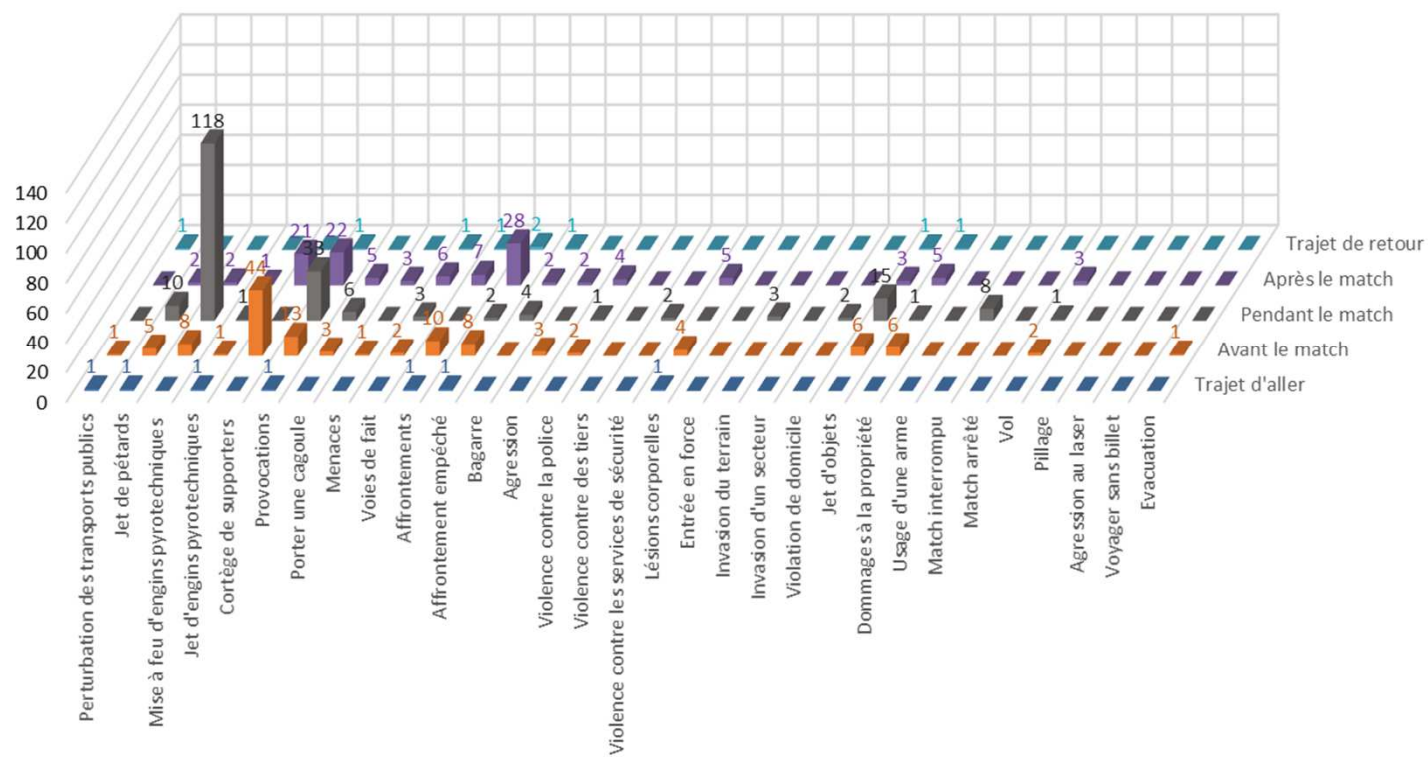
Éléments constitutifs de l'infraction en %



Reporting Saison 2018 / 2019

Comportement des fans locaux

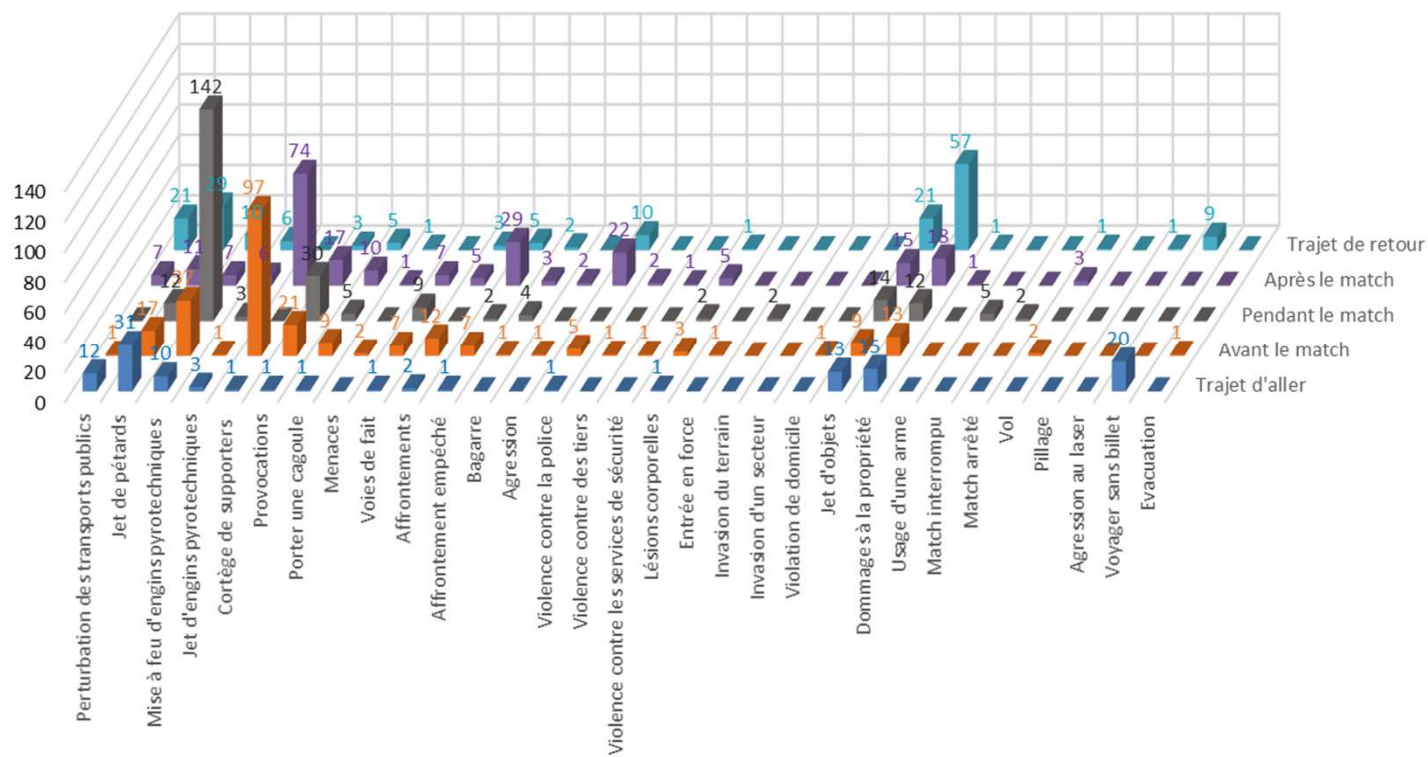
en tant que supporters locaux



Reporting Saison 2018 / 2019

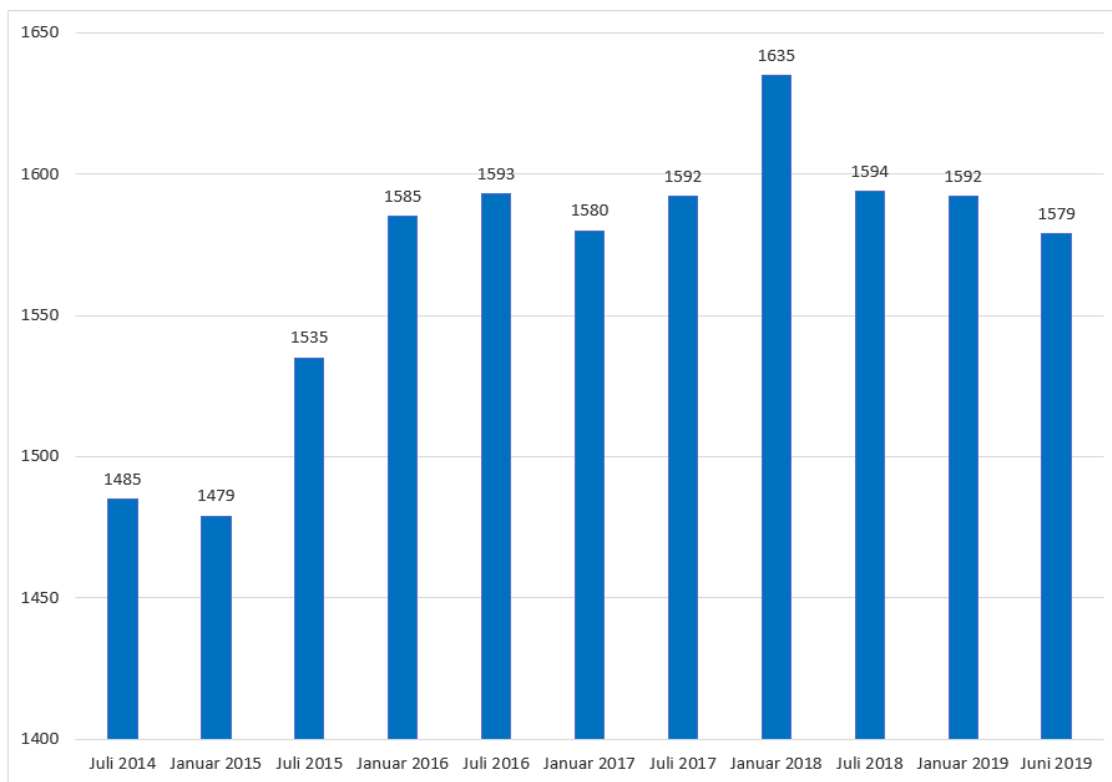
Comportement des fans visiteurs

en tant que supporters visiteurs



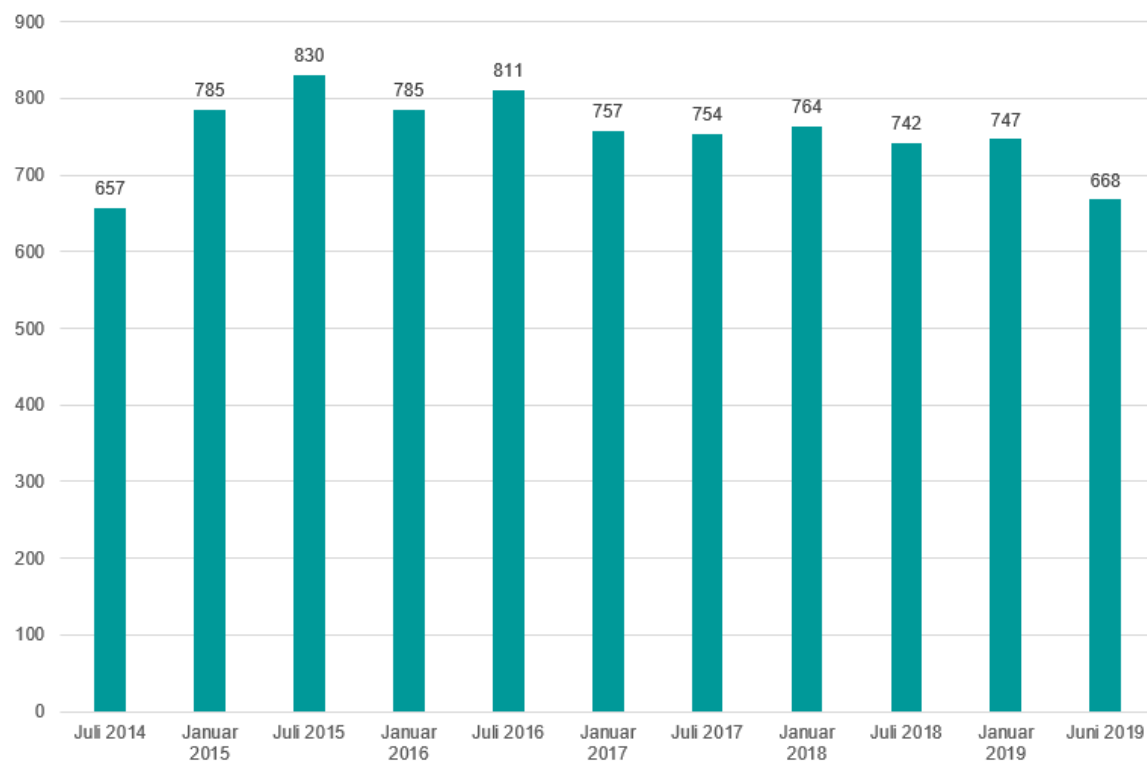
Chiffres du système HOOGAN

Total des personnes enregistrées dans HOOGAN



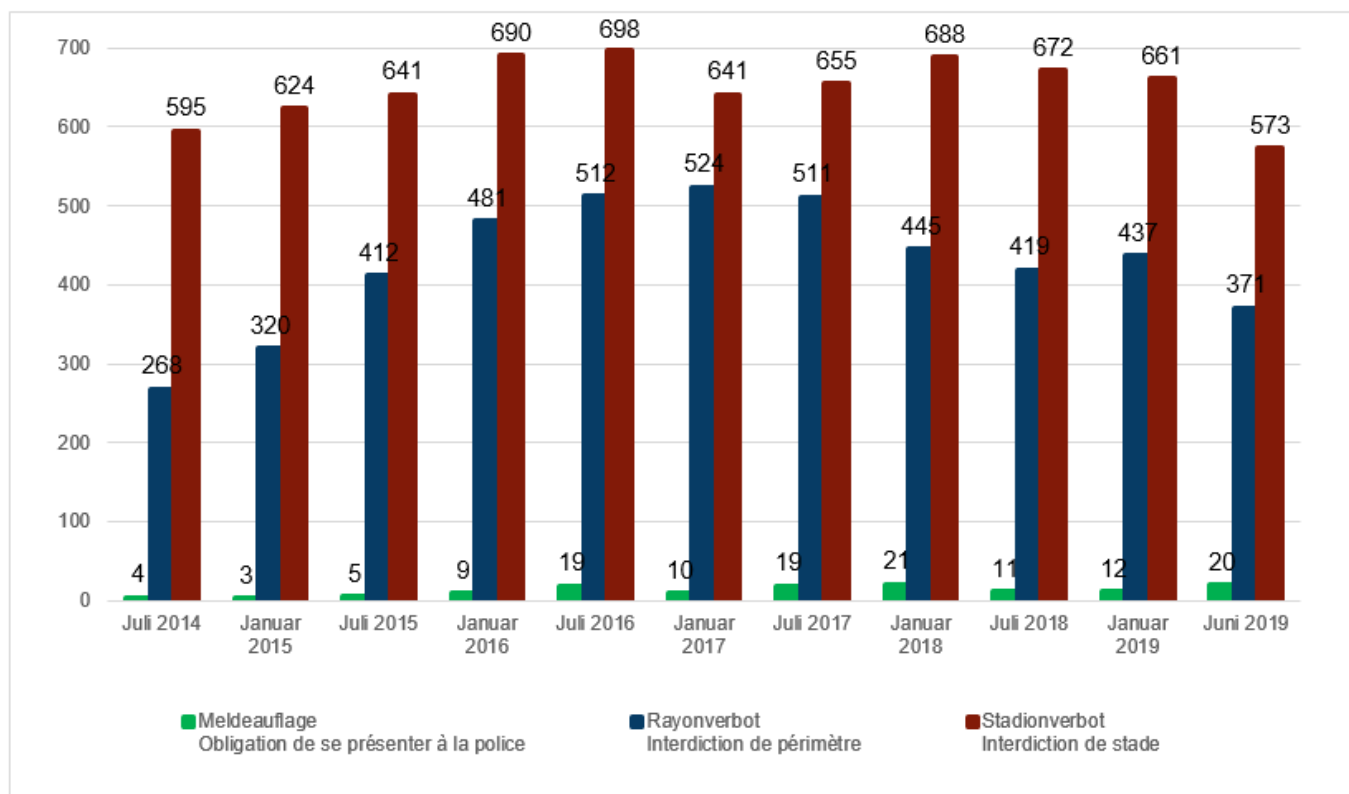
Chiffres du système HOOGAN

Personnes saisies faisant l'objet de mesures actives



Chiffres du système HOOGAN

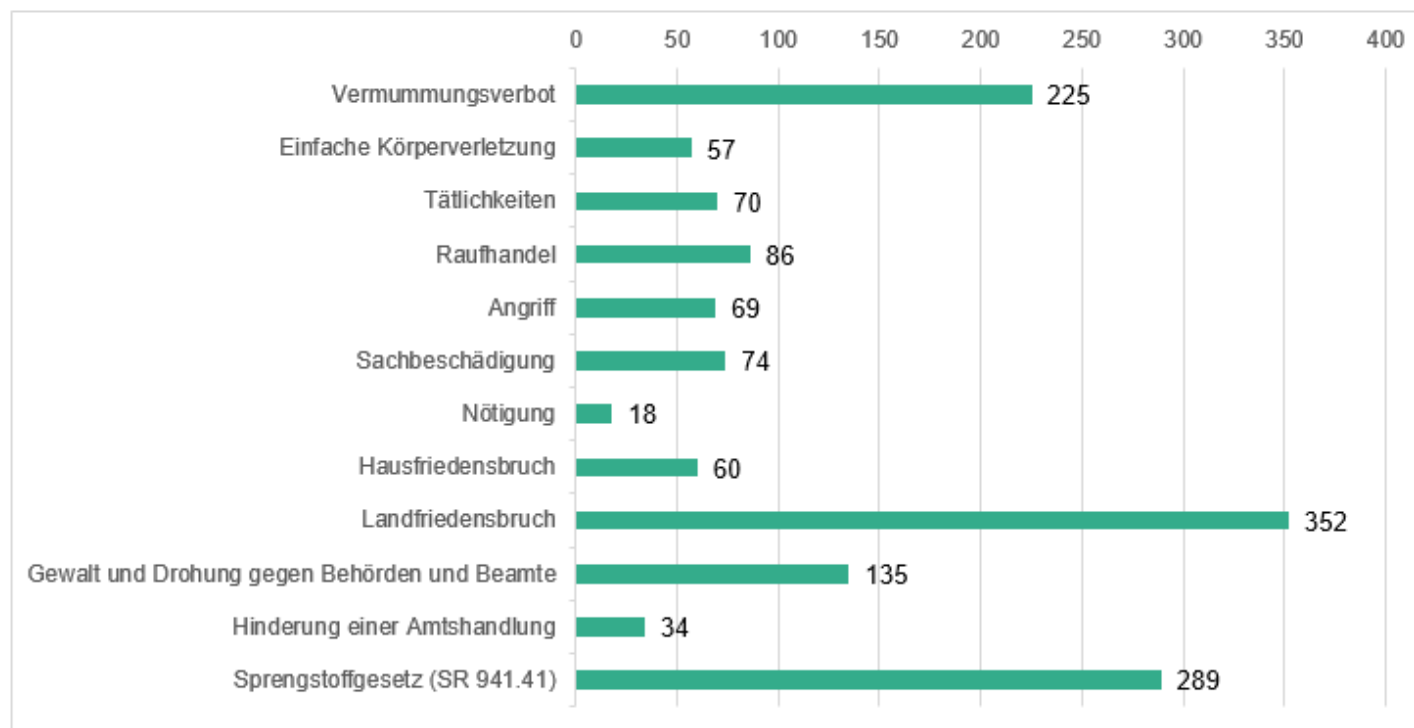
Mesures actives



Chiffres du système HOOGAN

Infractions

Toutes les mesures au 30/06/2019



Priorités dans le domaine de la lutte contre la violence lors de manifestations sportives

1. La Swiss Football League et les clubs prononcent les interdictions de stade dans les meilleurs délais et de façon conséquente.
2. Intensification et normalisation des processus d'identification et de sanction des auteurs d'infractions violentes, suivant la chaîne procédurale club – police – ministère public – tribunal.
3. Création d'une Conférence des chefs de police de sûreté en vue de coordonner le déploiement du service d'ordre de la police.
4. Déclenchement de l'alarme HOOLI en cas d'événement grave.
5. Application accrue de l'obligation de se présenter.
6. Examen de la possibilité d'identifier les spectateurs aux entrées des stades, d'introduire des billets personnalisés ou de comparer les cartes d'identité avec la banque de données sur le hooliganisme.